



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BASSEE MONTOIS  
DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le lundi 16 décembre à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de Châtenay-sur-Seine, salle Marcel Lepème, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, le Président.**

**Etaient Présents :**

Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur FORTIN Dominique, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Madame MOULET Valérie, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur DEQUIROT Thierry, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Madame DELATTRE Nadine

**Suppléant(s) en situation délibérante :**

Madame ROBBE Claudine, Monsieur JACQUET Gérard, Monsieur PETILLAT Régis,

**Excusés :**

Monsieur DELORME Luc, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Madame LETERRIER Carine, Madame VO VAN Danielle, Madame GUERINOT Laurence, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame BENOIT Florence, Madame RICHARD Gisèle

**Absents :**

Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame PASSERON Agnès, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Madame MICHEL Monique, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur PACHOT Joël

**Pouvoirs :**

Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry a donné pouvoir à Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame VO VAN Danielle a donné pouvoir à Monsieur ARLAIS Michel, Madame GUERINOT Laurence a donné pouvoir à Monsieur DEQUIROT Thierry, Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame ROUVEAU Laurence a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame DELATTRE Nadine

|                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de délégués en exercice : 58                                                   |
| Présents : 37      Votants : 52      Pouvoirs : 7      Absents : 11      Excusés : 10 |
| Date de convocation : 9 décembre 2019                                                 |

Le quorum étant atteint, la Secrétaire de séance désignée, le Conseil accepte l'ajout de trois délibérations à l'ordre du jour de séance relatives, pour la première à une modification budgétaire, pour la seconde à la mise à disposition des actifs et passifs des différentes communes au S2E77, pour la troisième à la signature de l'acte notarié de cession de la gare de Bray-sur-Seine.

**A – APPROBATION DE PV DE SEANCES**

**A – 1) Séance de Conseil du 26 septembre 2019**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de séance est approuvé à l'unanimité.



## **A – 2) Séance de Conseil du 26 novembre 2019**

Sous réserve de l'ajout d'un pouvoir et qui ne modifie pas le sens de la délibération prise, le procès-verbal de séance est approuvé à l'unanimité.

## ***B – DECISIONS***

Le Président rend compte de trois décisions qu'il a été amené à prendre.

### **B – 1) Transformation de l'ancienne gare en Maison des Promenades**

Il a été décidé, le 7 novembre 2019, de mettre en concurrence le marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation et l'extension de l'ancienne gare en Maison des Promenades. Le montant estimé de ce marché se situe en-deçà du seuil de procédure formalisée et sera passé pour une durée de 30 mois.

### **B – 2) Assistance technique, administrative et financière pour l'exercice de la compétence Eau par le S2E77 au 1er janvier 2020**

Il a été décidé, le 7 novembre 2019, d'attribuer à la société « ICAPE Consultants » la mission d'assistance pour un Montant de 22 800 Euros Hors Taxes.

### **B – 3) Etude financière pour l'exercice de la compétence Eau par le S2E77 au 1er janvier 2020**

Il a décidé, le 7 novembre 2019, d'attribuer à la société « CALIA CONSEIL » ce marché d'étude pour un montant de 22 500 Euros Hors Taxes.

## ***C – DELIBERATIONS***

### **C – 1) Motion en faveur de la stabilité des périmètres des EPCI**

Une demande a été reçue de l'assemblée des Communautés de France (ADCF) sollicitant, à quelques mois des élections municipales et intercommunales, la signature d'une motion afin de défendre la stabilité des organisations territoriales et des périmètres intercommunaux. Cette motion intervient alors que le parlement examine le projet de loi Engagement et proximité et que soit annoncé pour 2020 un texte de loi «3D » consacré à la décentralisation, la déconcentration et la différenciation.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver et autorise le Président à signer ladite motion adressée à l'Etat.

### **C – 2) Acceptation de legs**

Décédé le 4 novembre dernier, Monsieur Paul ETANCELIN avait déjà été légué de son vivant un atelier de charronnage. Le présent legs porte sur une somme de trente mille Euros destinée à permettre l'installation de tous les biens et matériels au musée du Montois à Luisetaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter ce legs et en manifeste sa plus grande reconnaissance. Cette reconnaissance vaut aussi pour les bénévoles qui œuvrent à faire vivre le musée.

### **C – 3) Modification budgétaire n°1**

Afin de rattacher les Intérêts courus non échus de 2019, il y a lieu de diminuer le chapitre 011 « Charges de gestion » d'un montant de 2 000€ et d'allonger le chapitre 66 « Charges financières » du même montant.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter cette modification budgétaire.

#### **C – 4) Avenant à la convention avec Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine et Marne (IMVS)**

Cet organisme contribue à l'installation d'un nombre non négligeable d'entreprises sur le territoire communautaire, à commencer par des commerces, et ce avec une remarquable pérennité. Le présent avenant vise à augmenter le montant de cotisation de IMVS (0.35 centimes d'Euros par habitant) de façon à répondre à l'accroissement d'activité (+ 10%) en renforçant l'équipe et ses moyens matériels et financiers.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

#### **C – 5) Avis sur l'ouverture dominicale du supermarché Casino**

Le Conseil a, comme tous les ans à émettre un avis sur cette question. L'ouverture dominicale du supermarché Casino de Donnemarie-Dontilly concerne huit dimanches pour 2020 et précisément les 12 janvier, 28 juin, 6 septembre, 1er novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2020.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à cette ouverture dominicale.

#### **C – 6) Représentation de la Communauté de communes au S2E77**

Dans les statuts du Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2E77), il est prévu pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents autant de délégués titulaires que de Communes adhérentes à l'EPCI et comprises dans le périmètre d'intervention du Syndicat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Mesdames et Messieurs :

| <b>Titulaire</b>               | <i>Suppléant</i>           |
|--------------------------------|----------------------------|
| <b>MIRVAULT Dominique</b>      | <i>COUURIER Bernadette</i> |
| <b>ANQUETIN Rémy</b>           | <i>VALLETEAU Alain</i>     |
| <b>BEAUDET Bernard</b>         | <i>CHAPLOT Jean-Luc</i>    |
| <b>MARCADET Emmanuel</b>       | <i>FORTIN Dominique</i>    |
| <b>VALLEE Alain</b>            | <i>JAQUET Gérard</i>       |
| <b>GALLOUX Sylvie</b>          | <i>FOUCHER Christophe</i>  |
| <b>DELANNOY Jean-Pierre</b>    | <i>MORET Romuald</i>       |
| <b>BIGOT Jean-Yves</b>         | <i>CHAUMET Guy</i>         |
| <b>ROSSIERE-ROLLIN Serge</b>   | <i>GRISSETTO Michel</i>    |
| <b>COLAS Maryse</b>            | <i>PETIT Franck</i>        |
| <b>GUERINOT Laurence</b>       | <i>FIEVET Jean-Pierre</i>  |
| <b>LAMOTTE Xavier</b>          | <i>AUGE Philippe</i>       |
| <b>TAUSTE Pedro</b>            | <i>FENOT Jean-Paul</i>     |
| <b>LABONNE Bernard</b>         | <i>CHANTRE Brice</i>       |
| <b>JEGOUDEZ Jean-Claude</b>    | <i>JUZWENKO Jérôme</i>     |
| <b>VILLIERS Nadine</b>         | <i>BARTHE Christiane</i>   |
| <b>BOURLET Jean-Pierre</b>     | <i>JACQUES Luc,</i>        |
| <b>GYARMATHY Stéphane</b>      | <i>GOUERE Michel</i>       |
| <b>NICOLAS Gabriel</b>         | <i>MARTIN José</i>         |
| <b>PRAYER Pascal</b>           | <i>BIARD Jacques</i>       |
| <b>DORMION Jean-Claude</b>     | <i>PETTE Jean-Claude</i>   |
| <b>FORGET Michel</b>           | <i>SALMON Christian</i>    |
| <b>QUINOT Catherine</b>        | <i>BELESSORT Patrick</i>   |
| <b>DEMAEGT Bruno</b>           | <i>MINOST Jean-Marie</i>   |
| <b>SIVANNE Evelyne</b>         | <i>PETIT Dominique</i>     |
| <b>BARBACHOUX Jean-Jacques</b> | <i>PODOROJNIY Marielle</i> |

|                            |                               |
|----------------------------|-------------------------------|
| <b>BOUTE Marie-Thérèse</b> | <i>FLAME Francis</i>          |
| <b>QUERE Catherine</b>     | <i>GAVELLE Guillaume</i>      |
| <b>PERNET Roger</b>        | <i>CAPMARTY André</i>         |
| <b>CANIAC Alain</b>        | <i>MAURY Yannick</i>          |
| <b>LEPATRE Michel</b>      | <i>GAUTRY Jean-Claude</i>     |
| <b>GERMANN Françoise</b>   | <i>BENOIT Florence</i>        |
| <b>CHARLE Anne-Marie</b>   | <i>JANBUT Gérard</i>          |
| <b>CORBISER Bruno</b>      | <i>DEBAT Serge</i>            |
| <b>VILLAIN Robert</b>      | <i>VERBRUGGE Christophe</i>   |
| <b>THIENARD Gérard</b>     | <i>TAILLIEU Xavier,</i>       |
| <b>DE RYCKE Régis</b>      | <i>LAGAN Pierre-Michel</i>    |
| <b>POULAIN Michel</b>      | <i>MARGOUILLA Jean-Pierre</i> |
| <b>DUCHEZEAU Yves</b>      | <i>RYS Dominique,</i>         |
| <b>PETILLAT Patrice</b>    | <i>SIMON Joël</i>             |
| <b>GAUCHER Olivier</b>     | <i>DELFOUR Jean-Marc</i>      |
| <b>DELATTRE Nadine</b>     | <i>LOREGGIA Laurette</i>      |

comme représentants de la Communauté de communes au Conseil syndical du S2E77.

### **C – 7) Représentation de la Communauté de communes au SyAGE**

Le SyAGE est un Syndicat exerçant les compétences GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et mise en œuvre du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau). Son périmètre géographique se limite sur le territoire communautaire à une petite partie de la Commune de Sognolles-en-Montois.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur THIENARD Gérard en tant que délégué titulaire et Monsieur TAILLIEU Xavier en tant que délégué suppléant.

### **C – 8) Mise à disposition des actifs et passifs des différentes communes au S2E77**

Il incombe au conseil communautaire d'accepter le transfert, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de l'ensemble des biens, droits et obligations, ainsi que l'intégralité de l'actif et du passif des Communes, des syndicats d'eau pré existants (SIAEP Balloy Gravon ; du SIAEP Bas Montois ; du SIAEP de Bray sur Seine) tels qu'ils ressortent du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2019, puis de les mettre à disposition du S2E77 pour l'exercice de la compétence.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter ce transfert puis cette mise à disposition.

### **C – 9) Participation du Département au coût de fonctionnement des équipements pour l'EPS au collège**

Cette participation intervient depuis plusieurs années s'agissant des gymnases de Bray-sur-Seine et de Donnemarie-Dontilly qui accueillent les classes de collèves.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à solliciter la participation 2019/2020.

### **C – 10) Remboursement de droit d'inscription**

Une famille s'est acquittée d'un droit d'inscription aux activités « mini stage » auxquelles son enfant n'a pu participer aux vacances d'automne.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le remboursement du droit d'inscription de 40 Euros à cette famille.

### **C - 11) Cession de l'église de Dontilly**

La simple mise à disposition de l'édifice faisait obstacle à l'obtention de l'aide de la DRAC et de la Région pour la sécurisation de l'édifice qui nécessite des travaux onéreux.

Le Conseil municipal de Donnemarie-Dontilly s'étant prononcé favorablement à cela, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter cette cession à l'Euro symbolique de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Dontilly à la Communauté de communes Bassée Montois.

### **C - 12) promesse de vente de l'ancienne gare et de son annexe**

La Communauté de communes avait, le 2 juillet 2019, décidé d'accepter la cession à l'Euro symbolique par la Commune de Bray-sur-Seine du patrimoine « terrain avec l'ancienne gare et son annexe à la Communauté de communes Bassée Montois. Pour autant, la délibération ne l'ayant pas fait, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer l'acte notarié de promesse de vente.

## **D - QUESTIONS DIVERSES :**

### **D - 1) Installations sportives de la Prairie Saint Martin**

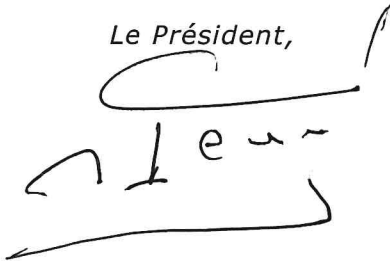
Des difficultés ont été rencontrées pour la remise en état des vestiaires du football et notamment de nouveaux vandalismes qui ont eu des conséquences sur les circuits électriques. En attendant, un bungalow a donc dû être installé.

### **D - 2) Maison de santé**

Le bâtiment communautaire de Bray-sur-Seine a été réceptionné. Les professionnels vont pouvoir y débiter leur activité dès le 1<sup>er</sup> janvier.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h00.

*Le Président,*



*Le secrétaire de séance*

